

Les hôpitaux de Rouen et les vieillards 1905-1945

*A propos du centenaire de la loi du 14 Juillet
1905*

*« La vieillesse a toujours engendré des réactions
tranchées et opposées. Quel que soit le discours
dominant d'une époque, il repose sur deux thèmes
antinomiques, mais sans doute complémentaires -
sagesse et folie, joie et tristesse, beauté et laideur,
vertu et corruption de l'âge - qui expriment deux
aspirations, la tentation d'une vie longue et le refus
des faiblesses de l'âge »*

Bernard CHANTEBOUT "Droit constitutionnel et science
politique", éd. Armand Colin (collection U), Octobre 1986, P. 164 et
s.

1/ La fin du dix-neuvième siècle

- L'espérance de vie à la naissance en France entre
1740 et 2000 :

1740 : 25 ans

1820 : 30 ans

1890 : 40 ans

1950 : 70 ans

2000 : 75 ans

- La population et la natalité en France entre 1800
et 1900

1800 Natalité 32 ‰ 28 millions d'habitants

1900 Natalité 22 ‰ 39 millions d'habitants

- Le XIX ème siècle a été gérontocratique

- Jules Grévy est réélu Président de la République en 1885 : il a 79 ans. Il démissionne l'année suivante pour une question d'honneur.
- Bismarck démissionne en 1890 à 75 ans
- La Reine Victoria meurt à 82 ans en 1901
 - La fin du dix neuvième siècle: la littérature
- Victor Hugo : L'art d'être grand-père. L'image idyllique
- Emile Zola : La terre. Des enfants de paysan maltraitent leur père
- Honoré de Balzac : Le Père Goriot. Un riche commerçant ruiné et méprisé par ses filles ...

Dans la population, la situation des vieillards est contrastée ; ils sont

- soit propriétaires et épargnants entourés et respectés
- soit abandonnés par leurs enfants partis en ville, vivant plutôt à la campagne et miséreux

A la ville, les vieillards sont assimilés aux classes dangereuses

Henri Barbet, maire de Rouen 1842

Mon cher collègue,

Je viens, en exécution de ma promesse, vous faire connaître les moyens que j'ai employés pour faire disparaître la mendicité de la ville de Rouen...

.....

Je constatai d'abord que le nombre des mendiants qui appartenaient à la ville de Rouen et qui y exerçaient, était de 600 à-peu-près de tout âge et de tout sexe....

Il n'y avait pas plus de 1/6 d'invalides ; la plupart par plaies ou membres amputés, les autres par vieillesse. Il y avait à peine 1/20 de ces derniers.....

<http://www.bmlisieux.com/normandie/barbet01.htm>

- La fin du dix neuvième siècle: la charité

Jeanne Jugan (Soeur Marie de la Croix), fondatrice des Petites Soeurs des Pauvres. Elle meurt en août 1879 à 86 ans. A cette date, l'Institut qu'elle a fondé comprend, après seulement quarante années d'existence, 2 488 religieuses, 177 maisons dispersées à travers le monde, et il hospitalise environ 20 500 vieillards.

- L'encadrement familial et le système d'assistance du XIX ème siècle sont en faillite

1876 : Richard WADDINGTON (Conseiller Général et député de Rouen) présente un rapport sur l'assistance médicale dans les campagnes

« Lorsque l'on compare les résultats obtenus avec l'effort dépensé, on se demande avec tristesse si l'on résoudra jamais ce terrible problème de la misère » (17 Juin 1881)

- Le contexte social et politique à Rouen

Depuis 1830, les dépenses de bienfaisance représentent plus de 30 % des dépenses municipales

Le système rouennais d'assistance publique * contribue à le stabiliser à 25 %.

La priorité est donnée aux soins à domicile, et non à l'hôpital.

Les soins sont dispensés dans 5 dispensaires

municipaux;

Seul le médecin du dispensaire peut décider de l'admission à l'hôpital

Yannick MAREC, Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales

Paris, La Documentation française/Association pour l'étude de la l'histoire de la Sécurité sociale, 2002, 2 tomes, 1362 p.

Les principaux acteurs :

Jules SIEGFRIED, maire du Havre (1878 -1886),

Louis RICARD, maire de Rouen (1881-1902),

le Préfet HENDLE (1882-1900)

Louis LE HENAFF est président de l'assemblée hospitalière (1903-1927)

- La fin du dix neuvième siècle: les hospices

1868 : inauguration de l'hospice de Petit Quevilly

Le réfectoire des vieillards de l'Hospice Général (illustration)

- La fin du dix neuvième siècle: la médecine

Maxime DURAND-FARDEL (1816-1899)

publie en 1854 :« *Traité clinique des maladies des vieillards* » une étude des affections du vieillard organe par organe

Jean Martin CHARCOT (1825-1893) inaugure en 1867 ses leçons cliniques sur les maladies des vieillards

Ignatz Leo NASCHER (1863–1944) ,

praticien de New York, «invente» en 1912 une

nouvelle discipline médicale : la gériatrie

2/ Les grandes lois sociales de la III^{ème} République

- Les partis politiques s'affrontent sur les incontournables obligations sociales

Les légitimistes maintiennent une conception religieuse de la charité

Les orléanistes penchent pour le mutualisme

La III^{ème} République entreprend d'institutionnaliser la solidarité par des lois innovantes

- La loi du 14 Juillet 1893

La loi du 15 Juillet 1893 institue l'aide médicale gratuite

La loi provoque un affrontement entre les monarchistes et les républicains : la solidarité remplace la charité

En remplaçant la charité privée par la solidarité, la République entame la notabilité locale des monarchistes

- Les lois d'Avril 1898

La loi du 1^{er} Avril 1898 met en place la liberté de création de sociétés de secours mutuels fondées sur la prévoyance collective volontaire

La loi du 9 Avril 1898 reconnaît en matière d'accidents du travail la responsabilité sans faute de l'employeur (qui peut s'assurer).

En même temps, ces lois visent à éradiquer la mendicité et le vagabondage

- Le contexte social et politique en 1905

Emile Loubet, Président de la République à la suite du décès de Félix Faure. (février 1899- février 1906)

Armand Fallières lui succède (1906-1913)

Maurice Rouvier, Président du Conseil du 17 juin 1905 au 14 mars 1906 à la suite d'Emile Combes

- La loi du 14 Juillet 1905

Loi du 14 Juillet 1905 relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, JO du 15 Juillet 1905, p. 4349.

“Tout français privé de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence et, soit âgé de plus de 70 ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable, reçoit, aux conditions ci-après, l'assistance instituée par la présente loi”

Les bureaux d'assistance communaux ont en charge de dresser la liste des vieillards, infirmes et incurables

La loi relève d'un souci humaniste mais très vite la notion d'ordre public devient le thème central du débat sur l'infirmité.

Elle doit permettre un contrôle policier sur des populations méconnues donc dangereuses. (un secrétariat à l'assistance est créé au ministère de

l'intérieur)

Elle centralise vieillards et invalides dans les hospices civils

La loi est une première approche d'une politique en faveur des personnes âgées. Mais elles ne sont pas isolées du grand ensemble des pauvres

La socialisation de l'infirmité commence par des débats biaisés où la solidarité sert de révélateur à d'autres problèmes (légitimité politique, pouvoir dans l'entreprise, libéralisme, ordre public)

ROUEN / Conseil d'administration du 29 Mars 1905

Chapitre IV Admission et renvoi des malades, vieillards, incurables, etc...

Section I Admission des malades à l'hôpital

Art 72 Les vieillards ou incurables sont admis à l'hospice dans la mesure des places et des ressources disponibles.

L'admission est prononcée par la commission administrative des hospices

Tout postulant doit au préalable justifier qu'il est :

1° de nationalité française ou résidant en France depuis plus de dix ans

2° domicilié à Rouen depuis au moins une année

3° âgé de 70 ans révolus ou atteint d'une affection ou infirmité reconnue incurable par des médecins délégués à cet effet

4° en état d'indigence et dans l'incapacité physique de pourvoir à ses besoins par le travail

5° enfin établir qu'il ne peut être autrement secouru à domicile

Les premiers « vieillards » admis en 1905 à Rouen

Hémiplégie partielle 75 ans

Paralysie agitante 77 ans

Rhumatisme chronique 64 ans

Parésie 73 ans

Débilité sénile 77 ans

Ataxie locomotrice 63 ans

Bronchite chronique et goitre (paiement sur rente viagère)

2 incurables pour gâtisme

Elephantiasis

Atrophie du nerf optique

Affaiblissement sénile

- Les capacités d'accueil à Rouen en 1905

Total des lits d'hospice 569

Vieillards valides

Hommes 248

Femmes 204

Infirmes et incurables

Hommes et garçons 73

Femmes et filles 133

Dans son règlement du 22 Février 1905, les « vieillards » sont classés de la manière suivante:

- les incurables
- les vieillards non utilisés
- les vieillards utilisés
- les pensionnaires à prix réduit

L'hôpital cotise 20 F pour adhérer à la société internationale d'assistance

□ Les nombreux problèmes posés par la loi de 1905
 Un incident oppose le Dr Derocque à l'administration :
 il exige qu'un vieillard sorte de son service, et menace
 de ne plus opérer. La séance extraordinaire du CA du 9
 Septembre 1905 règle le problème.

- les «vieillards» étrangers à la ville et le domicile de
 secours

- la surpopulation

Prix de journée	Hopital	Hospice
1911	F 2,86	F 1,22
1912	F 2,86	F 1,29
1913	F 2,99	F 1,27
1914	F 2,86	F 1,32
1915	F 2,85	F 1,30

Nb Journées	Hopital	Hospice	Translation*
1911	336 482	241 848	14 135
1912	358 133	245 558	19 800
1913	348 857	245 981	19 076
1914	389 129	260 106	18 622
1915	475	245 538	18 298

	975		
--	-----	--	--

- la fixation des prix de journée
initialement fixé à 1 F 30, il passe dans les années qui suivent à 2 F 50, 2 F 60, 2 F 80 (soit plus que le prix médecine)

le cout réel dépasse le prix de journée
(de 1906 à 1910, 124 470 journées à 2 F 50 pour un prix moyen de 2 F 64)

les hospices locaux refusent de récupérer leurs citoyens car ils n'ont pas le financement, et les municipalités renacent

3/ La guerre de 14-18

- Rouen à la veille de la guerre

pour un total réglementaire de 659 lits, le nombre réel est de 687 vieillards, dont 75 hors Rouen

on place les vieillards dans les infirmeries ou dans d'autres services de 687 vieillards, dont 75 hors Rouen
le Conseil d'Administration décide de suspendre les admissions pour les «horsains»

Depuis 1889, les indemnités versées aux médecins étaient de 600 F

Grâce aux biens ecclésiastiques récupérés en 1912, les indemnités passent à :

1 000 F pour les chefs de service, (3 600 F en 1924, soit 2 777 € de 2002)

500 F pour les professeurs de clinique (1 800 F en 1924)

En 1913 le chef de service pouvait s'acheter 6 kg de

pain par jour

En 1924, il pouvait s'acheter également 6 kg de pain par jour

Indeminités annuelles allouées aux médecins	année 1913
Lyon	2 000 F
St Etienne	1 500 F
Caen	1 000 F
Elbeuf	1 000 F
Le Havre	1 000 F
Rouen	1 000 F
Lille	750 F
Angers	700 F
Amiens	500 F
Nantes	500 F

- Les équipes médicales en place

Hotel Dieu

Division médicale A

Dr Petitclerc chef de service

Dr Loisel méd.adj.

Dr Mérel méd.adj.

Dr Née méd.adj.

Dr Chaplain méd.adj.

Division médicale B

Dr Didier chef de service

Dr Payenville méd.adj.

Dr Née méd.adj.

Dr Chaplain méd.adj.

Dr Loisel méd.adj.

Clinique médicale

Dr Brunon prof. de clinique

Division Chirurgicale

Dr Fortin chef de service

Dr Longuet méd.adj.

Electricité médicale

Dr Mérel

Dr Loisel

Hospice Général

Division médicale A

Dr Dévé chef de service

Division médicale B

Dr Hébert

Division médicale C

Dr Salles

Division médicale D

Dr Halipré

Division chirurgicale

Dr Jeanne chef de service

Dr Vallée méd.adj.

Dr Derocque méd.adj.

Maternité

Dr Magniaux chef de service

Clinique obstétricale

Dr Martin chef de service

Hospice de Petit Quevilly

Dr Brasseur

Dr Coquatrix

Dr Kuhn

- Heurs et malheurs des hôpitaux pendant la guerre

Le Maire de Rouen est Jean-Baptiste MOREL (août 1914-janvier 1919)

Le système rouennais d'assistance publique en place explose devant l'afflux des blessés qui envahissent les services (le réfectoire des femmes septuagénaires, et celui des incurables)

Création de lieux de secours dans la ville (St Jean Baptiste de la Salle, Join Lambert, St Romain)

- Beaucoup de mouvements et de difficultés

Les médecins sont mobilisés (Derocque, Fortin, Loisel, Martin)

13 vieillards de l'hospice de Reims sont admis en 1916

La Reine d'Angleterre vient visiter l'Hôtel Dieu sans prévenir l'administration !

En 1918, les hospices de la Somme sont évacués vers Rouen

3/ L'entre deux guerres

« La première guerre mondiale fit apparaître sous une

lumière plus crue l'état lamentable de notre organisation hospitalière, où ne sont pas seulement en cause les locaux, ..., mais tout le fonctionnement » Dr Cerné

La guerre a modifié les pratiques médicales et chirurgicales

Mais les bâtiments sont dans un triste état.

Le débat sur la réorganisation des hôpitaux (qui avait déjà commencé avant 1914) va reprendre

Le parc hospitalier s'enrichit :

1917, achat d'une propriété à Darnétal pour en faire un sanatorium

1921, achat pour 500 000 F (452 620 € de 2002) de l'établissement Join Lambert de Bois Guillaume 28, route de Neufchatel

Il s'agit d'une maison de repos fondée au XIX^{ème} siècle, devenue en 1908 propriété de l'œuvre des Maisons de Famille pour jeunes filles isolées, gérée par le Vicomte de Lestrangle, puis occupée par un hôpital anglais pendant la guerre.

Pour quel projet ?

3 projets soutenus respectivement par :

- les Dr Brunon et Cerné
- la Commission Administrative avec le Dr Martin
- la Société des médecins et chirurgiens des Hôpitaux de Rouen

Les Dr Brunon et Cerné défendent l'Hotel Dieu, hôpital unique, de 300 à 400 lits, siège de l'Ecole de

Médecine et acceptent en 1923 l'idée d'un hôpital suburbain

L'Hotel Dieu peut être aménagé à peu de frais

Ce projet est soutenu par la Municipalité

Le Dr Martin reprend les projets d'avant guerre et préconise l'Hospice Général comme hôpital unique, associé à un hôpital suburbain pour accueillir les vieillards et les incurables

- Qui hospitaliser à Bois Guillaume ?

Les enfants ou les vieillards ?

Le nombre des vieillards hospitalisés augmente et « encombrement » les services

Il est proposé de les transférer à Bois Guillaume

Les médecins s'opposent à ce projet, craignant une réhabilitation de l'Hospice Général au détriment de l'hôpital suburbain

La presse s'empare du sujet et demande pourquoi on délaisse les enfants

1924

L'administration impose le « transfèrement » des vieillards à Join Lambert

Les vieillards de l'office XI sont transférés les 22 et 23 avril dans l'établissement Join Lambert; ils sont installés dans la partie dite de l'horloge où 99 lits sont ouverts.

Un infirmier par dortoir

Le service est assuré par Sœur St Jean de Berchmans, surveillante générale et par Sœur Ste Geneviève

Lever 6 h 30, coucher 20 h 30

Repas à 7 h 30, 11 h et 18 h

Le régime alimentaire est amélioré :

le matin, une portion de pain avec du fromage ou du beurre en plus de la soupe

le midi, une soupe en supplément

le soir, un plat de légumes, et un dessert le jeudi et le dimanche en plus de la soupe

Après qu'on ait demandé à un médecin voisin (le Dr Gombault) d'assurer les urgences, le Dr Halipré est nommé au service des vieillards

1925, des tractations visent à acheter un terrain au Madrillet pour réaliser l'hôpital suburbain, mais le prix est trop élevé. Le projet est abandonné.

1926

La situation des grabataires est quasiment identique. Le CA s'inquiète de la progression constante des vieillards 477 en 1920 et 677 à ce jour, dont 123 à Bois Guillaume

Le Dr Née propose de construire des chalets en bois dans la cour de l'hospice général et de transférer d'avantage de vieillards à Bois Guillaume

Le Dr Brunon craint ce scénario

1927

Maurice Bréval est président de l'assemblée hospitalière jusque 1935, remplacé par Henri Lemasle
Situation des grabataires et des gateux relevant de la loi de 1905 à l'Hospice Général : 208 lits, tous

occupés (60 lits supplémentaires sont disséminés dans les services de médecine et de chirurgie, en attente)

- Hommes (d'origine rouennaise pour la plupart)

Lamartinière 2 e étage côté est de la cour d'honneur 60 lits

Marin le Pigny 2 e étage côté sud de la cour d'honneur 43 lits

- Femmes

Couronné 3 e étage côté rue de Germont 43 lits

Lamauve 2 e étage côté rue de Germont 44 lits

Maury 2 e étage côté rue de Germont 18 lits

1928

Alfred SAUVY dresse un constat alarmiste de l'état de la population française, et emploie l'expression « vieillissement de la population »

1930

Création du ministère de la santé;

1932 Une des premières actions de Justin Godard : inaugurer l'hôpital de Petit Quevilly

1931: 4 ans de travaux prévus à Bois Guillaume avant l'arrivée des enfants

Les pavillons pour vieillards ne sont pas construits (Dr Louis Martin)

1935

130 vieillards sont transférés de Bois Guillaume à l'Hospice Général

Les prix de journée

Hôpital 18 F 55; Hospice 8 F 90

Traitement annuel des surveillantes : de 12 à 24 000 F
(équivalent : 1 171€ à 2 342 €)

4/ La guerre de 39-45

1939

Au moment de la drôle de guerre, des vieillards valides sont envoyés à Grugny et à l'hospice de St Valery

1940

La grande transhumance : évacuation des vieillards
(Mr Boulanger)

Les grandes lois sociales de la III^{ème} République sont remises en cause par le nouveau régime

- la loi du 9 Avril 1898 sur les accidents de travail est préservée

la loi du 14 Juillet 1905 est réformée, non supprimée
(29 Mars 1941)

la nouvelle loi fixe entre 10 et 160 F/mois la somme à laquelle peut prétendre un assisté

Il faudra attendre 1949 pour abolir les dispositifs

1942

400 lits de vieillards valides sont mis à disposition par la ville de Rouen dans une ancienne usine 6, rue du passage Dupont (H. Gadeau de Kerville habitait au 7)

restent 400 vieillards alités à l'hospice général

437 vieillards (238 hommes et 199 femmes) sont transférés à l'hôpital psychiatrique de St Etienne du Rouvray

1943

Le corps médical tente d'alerter les pouvoirs publics sur le sort des invalides et des vieillards qui semblent une question inintéressante pour la société de l'époque...

Quel sera le sort des malades ou invalides des hôpitaux psychiatriques ?...

40.000 morts dans les hôpitaux psychiatriques français, la plupart de faim.

1945

La personne âgée en 1945, c'est un vieillard pauvre et indigent

Pierre Laroque

ordonnance du 19 Octobre 1945 pour les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès

A suivre ...

Dr Pierre Delaunay GHHR

6 Avril 2005

